

**Présents : M. DENORMANDIE, M. JANNY, Mme BRENGLE, M. DZIUBANOWSKI, M. HUOT, Mme COUVIDAT, Mme COLLERY, M. MAILLY, Mme COLLIGNON.**

**Absents : M. MAURASIN, excusé**

**Pouvoirs : M. MAURASIN donne procuration à M. JANNY**

**Secrétaires : Mme COUVIDAT**

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour des points suivants :**

- **Reprise de l'ancienne déchetterie route d'Onjon,**
- **Etude d'implantation d'une antenne relais pour un opérateur de téléphonie mobile.**
- **Demande de subvention pour les honoraires supplémentaires des travaux de l'église de Brantigny.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

<b>RAPPORT N° 1</b>	<b>Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2025</b>
---------------------	---

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2025.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

<b>RAPPORT N° 2</b>	<b>Création et aménagement d'un accès pour l'entretien et des travaux à l'église et au cimetière de Villiers-le-Brûlé</b>
---------------------	---

Afin de garder un accès à tous véhicules pour l'église et le cimetière de Villiers-le-Brûlé qui ne peut se faire que par la propriété de Didier LACOUR,

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à convenir avec Didier LACOUR :

- Soit d'une servitude de 5 m x 5 m sur son terrain cadastré H 514 route des Lacs,
- Soit par l'achat à 4 €/m<sup>2</sup> de cette même surface, la commune s'engageant à lui laisser l'accès par cette entrée ainsi créée.

Dans les 2 cas, la commune s'engage à créer une haie de charmilles à l'arrière de cette entrée qui sera implantée à cheval sur la propriété du terrain communal et du terrain de Didier LACOUR afin de conserver un passage suffisamment large à l'arrière de l'église.

L'entretien se fera conjointement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

<b>RAPPORT N° 3</b>	<b>Location de parcelles agricoles communales à Thiémoy</b>
---------------------	---

Didier LACOUR informe la commune :

- de son départ à la retraite,
- de son souhait de résilier son bail concernant les parcelles communales Q 399 – 400 - 402 et 403 d'une surface de 5 Ha 23 a après la moisson 2025.

Marie DIERYCK-RAVIER a sollicité la commune pour reprendre ces parcelles en location.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de lui louer ces 4 parcelles représentant 5 Ha 23 a à 6 Qx/Ha pour une durée de 9 ans.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

<b>RAPPORT N° 4</b>	<b>Validation de la composition du Conseil Communautaire 2026 -2032</b>
---------------------	---

Le conseil communautaire a délibéré favorablement pour l'accord local.  
Le conseil municipal valide cet accord qui donne à la commune de Piney 6 délégués.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

<b>RAPPORT N° 5</b>	<b>Travaux à l'église de Brantigny</b>
---------------------	--

Après entretien avec Madame MOSDIER-PIERRE, Ingénieur à la DRAC, la commune doit prévoir 3 tranches au lieu de 2 pour réaliser le clos et le couvert de l'ensemble de l'église.

L'architecte, Monsieur ULL doit donc revoir son estimation d'environ 1 730 000.00 € pour la scinder en 3 tranches et fournir le détail pour la 1<sup>ère</sup> tranche afin de permettre à la commune de faire les demandes de subventions.

Cela implique donc au minimum 3 années de travaux et 3 années de demandes de subventions.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à faire toutes les demandes de financement nécessaires pour obtenir un maximum de subventions (DRAC, Région, Département, DETR, DSIL et Fondation du Patrimoine) pour la phase 1.

En détail, pour chaque année, les coûts s'élèveront à :

693 508.20 euros HT pour la 1<sup>ère</sup> tranche.  
537 982.30 euros HT pour la 2<sup>ème</sup> tranche.  
792 829.90 euros HT pour la 3<sup>ème</sup> tranche.

Honoraires compris.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

<b>RAPPORT N° 6</b>	<b>Demande de l'ESCPO pour l'enseigne du COSEC</b>
---------------------	--

L'ESCPO et son Président, Alexandre MILLION, sollicite la commune pour l'octroi d'une aide financière pour l'organisation d'un hommage à Gérard SCHUFT, ancien handballeur et éducateur, pour le remercier de son engagement de plus de 30 ans en faveur du sport, des jeunes de la commune et des environs.

Le COSEC se dénomme dorénavant : Gymnase Gérard SCHUFT.

2 enseignes ont été posées, une sur le pignon et une au-dessus de la porte d'entrée du COSEC pour un coût de 3 192.00 € TTC.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer à l'ESCPO une subvention exceptionnelle de 1 000.00 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

<b>RAPPORT N° 7</b>	<b>Reprise de l'ancienne déchetterie route d'Onjon</b>
---------------------	--

La nouvelle déchetterie est ouverte.

Le Président du SIEDMTO demande un courrier suivi d'une délibération pour la reprise de l'ancienne déchetterie, donnée par la commune de Piney à sa création.

Le conseil municipal autorise le Maire à formuler cette demande.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

<b>RAPPORT N° 8</b>	<b>Etude d'implantation d'une antenne relais pour un opérateur de téléphonie mobile</b>
---------------------	---

Pour information, une étude est en cours pour l'implantation éventuelle d'une antenne, faite par la Société Hivory pour le compte de SFR.

A la demande d'un collectif de riverains, Monsieur le Maire en informe les conseillers municipaux sachant que l'antenne existante route d'Onjon ne convient pas à la Société.

Les riverains s'inquiètent de la nocivité d'une telle antenne à proximité des habitations et même de son utilité.

Le manque de réseaux ne peut pas être négligé sur la commune afin de maintenir un niveau de service de communication à tous nos habitants.

Monsieur le Maire informe de son engagement auprès de ce collectif d'organiser une réunion publique pour définir l'intérêt et l'emplacement d'une nouvelle antenne avant d'accorder quelque autorisation, déclaration de travaux ou achat/location d'un terrain communal.

Monsieur le Maire prend donc le même engagement devant le conseil municipal.

<b>RAPPORT N° 9</b>	<b>Transfert des compétences du SIVOS de la Région de Piney à la CDC Forêts Lacs Terres en Champagne</b>
---------------------	--

Pour information, la CDC a accepté à la majorité qualifiée le transfert de compétences à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et c'est la CDC qui siègera au SIVOS à la place des communes en attendant une dissolution du SIVOS en septembre 2025.

<b>RAPPORT N° 10</b>	<b>Demande de subvention pour les honoraires supplémentaires des travaux de l'église de Brantigny</b>
----------------------	---

Le complément d'honoraires demandé s'élève à 25 641.05 €. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à faire toutes les demandes de financement nécessaires pour obtenir un maximum de subventions.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- Animation sur le terrain multisports mercredi 2 juillet 2025 à 14 h
- Information attribution DETR
- Achat caméras vidéo
- Information espace Game et installation d'une roulotte à l'ancienne boucherie Rue de la Halle
- Organisation du 14 Juillet
- Repas des Anciens
- Inauguration Espace « Dominique Voix » et des travaux.

**Séance levée à : 23 h 00**